



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 49

## Séance du 28 avril 2025

Le Vingt-huit Avril Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAIZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire

### **Excusé**

**Excusé**, DALIFARD Alexia, titulaires

GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

/

### **Excusé**

TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,

MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires

### **Excusé**

DE GUEBRIANT Bertrand, /, Philippe GUIARD, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

HINCELIN Marie-Noëlle, **Excusée**, titulaires

GOHIER Odile, titulaire

/

/

TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LECOT Gérard, titulaire

CHADELAUD Gaëtan, titulaire

JULIOT Thierry, titulaire

DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire,

/

**Excusée**, CHAMARET Richard, titulaires

GENDRY Daniel, titulaire

RESTIF Vincent, titulaire

**Excusé**, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, **Excusé**, titulaires

/

/

PENE Loïc, /, titulaires

GAUCHER Olivier, titulaire

### **Excusé**

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire

BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** Pascale GARBE (Méral), Aristide BOURBON (Saint Martin du Limet), Jackie VALLEE (Chérancé), Nadine MARTIN – FERRE (Athée), Maxime CHAUVIN (Ballots), Philippe PELLUAU (Renazé), Laurent LEFEVRE (Quelaines Saint Gault), Géraldine BANNIER (Courbeville), Catherine DESHOMMES (Cuillé), Jackie VALLEE (Chérancé).

### Étaient absents :

Vanessa SORIEUX (Brains Sur Les Marches), Benoit HAMARD (Craon), Jérôme BASLE (Fontaine Couverte), Christian BERSON, Alain BAHIER, Béatrice BARBE (Senonnes), Yannick CLAVREUL (Simplé), Vincent GUILLET (Saint Aignan sur Roe).

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Nadine MARTIN-FÉRIÉ donne pouvoir à Marie-Christine DE PONFARCY

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Hugues GENDRY

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

**Secrétaire de Séance :** Élu M. GAULTIER Patrick, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2025-04/85 : RESSOURCES HUMAINES**

**Séance du : 28 avril 2025**

**OBJET 2025-04/85 : RESSOURCES HUMAINES**

**MISE À JOUR DES EMPLOI – ÉTABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – PÔLE CULTURE - ENSEIGNANTE**

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

**Vu** l'inscription des crédits correspondant au budget,

**Vu** l'avis favorable de la commission ressources humaines du 24 mars 2025,

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial du 22 avril 2025,

**Monsieur GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste d'« Enseignant-e »
- À compter du 1er septembre 2025
- À temps non complet 6/20ème
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques,
  
- De créer un poste d'« Enseignant-e »
- À compter du 1er septembre 2025
- À temps non complet 12/20ème
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques,

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité (49 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Enseignant-e », à temps non complet (6/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques ;
  
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Enseignant-e », à temps non complet (12/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques ;
  
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 28 avril 2025*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**

*Le secrétaire de séance,*

**Patrick GAULTIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250428-2025\_04\_85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

